L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

CONDITIONS DU JOURNAL.
TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 l'année payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 l'année payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI MATIN, 31 OCTOBRE 1842.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

☞ Nous publions aujourd'hui notre correspondance particulière de Paris ; nous recommandons à nos lecteurs la portion qui a trait au Traité-Ashburton et au Tarif Américain ; ils se feront ainsi une idée vraie du jugement que portent sur ces deux mesures, les hommes indépendants qui vivent par de là l'Océan et qui sont néanmoins au fait de nos affaires.

☞ On trouvera dans notre partie Anglaise les rapports des commissaires liquidateurs de la Banque d'Orléans et de la Banque d'Echange.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.—S'il faut en juger par les apparences, le gouvernement se préoccupe de nos relations avec le Mexique ; il adresse au général Thompson des dépêches qu'on doit croire importantes, à l'empressement qu'il met à les faire parvenir. Un messager officiel est arrivé le 23 à Savannah, porteur des dépêches pour notre représentant au Mexique ; ces dépêches et sans doute leur porteur devaient s'embarquer à bord du Missouri, mais au moment de leur arrivée, le Missouri avait déjà quitté le port de Savannah, et le steamer Santee qu'on envoya pour le rejoindre, n'y parvint point. A défaut du Missouri, le messager officiel a reçu l'ordre de se rendre à Pensacola et de s'y embarquer à bord de l'un des navires de Etats-Unis dans ce port.

Le 17 de ce mois, nous avons publié une liste de navires en charge pour la Nouvelle-Orléans, dont le total était de 91 ; sur ce nombre 62 sont entrés dans ce port. On verra par la nouvelle liste (que l'on trouvera dans la partie anglaise) que l'on en attend encore un plus grand nombre ; à savoir : *Des ports des Etats-Unis* : New York, 90, Boston 14, Philadelphie 5, Baltimore 5, Bath 6, Thomaston 4, Norfolk 2, Savannah 2, Wilmington 1, Portland 2, Charleston 1, Newport 1 — *Ports étrangers* : Liverpool 15, London 6, Havre 18, Marseille 4, Bordeaux 1, Anvers 2, Malaga 9, Calcutta 1, Hull 1, Cuxhaven 1, et Messine 1. — Total, 115 navires.

ESPÈCES.—Le navire *Wolter* de Philadelphie a apporté $50,000 en or, consignées à J. Nicholson de cette ville.

INCENDIE.—Hier soir, à huit heures et demie, le feu a éclaté dans une maison en bois, au fond d'une cour, près de la Chapelle rue des Remparts. Plusieurs autres bâtisses en bois, de peu de valeur, ont été également consumées.

M. Tyler réclame par les Locofocos!—Nous doutions dernièrement que les locofocos consentissent à accepter l'alliance que leur offrait si courtoisement, ou pour mieux dire si obséquieusement, l'Excellence de hasard ; mais nous étions dans l'erreur ; ils ne sont pas aussi dédaigneux que nous nous l'imaginions, comme nous le prouve le petit paragraphe suivant de l'*Evening Post*, le plus ardent organe des locofocos à New-York : "M. Caleb Cushing, dit ce journal, a dit l'autre jour à ses amis de Lowell que, dans la personne de M. Tyler, le pays avait un Président whig ; *nous espérons bien qu'il n'en est rien !*" Certes nous n'avons qu'à nous réjouir de la réclamation de l'*Evening Post*. Grâce à Dieu l'on ne pourra plus après cela venir nous jeter à la tête que M. Tyler est un whig !

Un correspondant du *Richmond Whig* prétend, et offre de prouver au besoin que le général HARRISON était personnellement opposé à l'entrée de M. Webster dans son cabinet, et qu'il n'a fait, en l'y admettant, que céder aux conseils de M. Clay.

Le *Picayune* d'hier renferme quelques observations qu'il n'est pas inutile de reproduire, ainsi que le fait qui les a suggérées.

"La dernière malle de la Législature pour présenter l'introduction des personnes de couleur libres dans l'Etat, est sans contredit une des plus sages qu'on ait pu adopter ; mais si nous désirons la voir exécuter à la lettre, nous sommes opposés à toutes les exactions auxquelles elle pourrait donner lieu. Plusieurs capitaines de navires qui, dans la dernière session de la législature, ont vu leurs gens mis en prison pour infractions de la loi, ont amené de navires libres dans ce port, au plaignent des frais énormes qui leur ont imposés par la Cour du Recorder de la première Municipalité."

L'arrestation et toutes les formalités qui s'y rattachent, coûtent, d'après un compte rendu par le Picayune, $2 62½ dans la première Municipalité, tandis que dans la seconde elles ne reviennent qu'à $1.

"L'acte que nous citons, continue le Picayune, dit bien que le capitaine devra payer les frais d'arrestation et de détention des nègres amenés par lui, mais il s'élève à une question importante : Les frais d'arrestation payés par la première Municipalité ne sont-ils pas beaucoup trop élevés ? Nous avons parlé à ce sujet au recorder Bertus, auprès de qu'il nous a dit, il a réglé le tarif de ces frais d'après celui de la Cour Criminelle. Dans notre opinion, cependant, ces exactions ne devraient pas payées par les capitaines de navires dans la première Municipalité que dans la seconde Municipalité."

Le capitaine de la goulette Eliza et Betsy s'était un affidavit contre son maître d'équipage, un matelot et deux passagers du bord, les chargeant de révolte, de barraterie et de tentative d'assassinat.—Nous avons dernièrement donné une lettre contenant les principaux détails de cette affaire.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Le capitaine du navire *Sea Lion*, arrivé samedi du Havre, raconte que le 18 du courant à environ 25 milles nord de St-Domingue, il a ressenti deux violentes secousses d'un tremblement de terre.

VIN AMÉRICAIN.—M. John Davis, du Kentucky, a envoyé à la dernière séance de la Société d'Horticulture de Louisville quelques bouteilles de vin provenant de vignes de la rivière Catoueba, Caroline du Nord. Cet envoi était accompagné d'une lettre dans laquelle M. Davis annonce qu'il a récolté l'année dernière, 1778 gallons de vin dans un arpent et demi de vignes.

INVENTION.—Il a été inventé à Philadelphie une lampe pour brûler de la graisse. Les essais de ce nouveau luminaire ont complètement réussi.

PENDU POUR RIRE.—Quatre individus du comté de Campbell (Tennessee) ont dernièrement fait une plaisanterie qui leur coûtera fort cher. A la suite d'un repas dans lequel ils avaient fait un très grand usage de liqueurs fortes, ils s'amusèrent à jouer à la corde. Deux d'entre eux, Grâce à Dieu l'on ne pourra plus après cela venir nous jeter à la tête que M. Tyler est un whig !

Un correspondant du *Richmond Whig* prétend, et offre de prouver au besoin que le général HARRISON était personnellement opposé à l'entrée de M. Webster dans son cabinet, et qu'il n'a fait, en l'y admettant, que céder aux conseils de M. Clay.

Le *Picayune* d'hier renferme quelques observations qu'il n'est pas inutile de reproduire, ainsi que le fait qui les a suggérées.

"La dernière de la Législature pour présenter l'introduction des personnes de couleur libres dans l'Etat, est sans contredit une des plus sages qu'on ait pu adopter ; mais si nous désirons la voir exécuter à la lettre, nous sommes opposés à toutes les exactions auxquelles elle pourrait donner lieu. Plusieurs capitaines de navires qui, dans la dernière session de la législature, ont vu leurs gens mis en prison pour infractions de la loi, ont amené de navires libres dans ce port, au plaignent des frais énormes qui leur ont imposés par la Cour du Recorder de la première Municipalité."

L'arrestation et toutes les formalités qui s'y rattachent, coûtent, d'après un compte rendu par le Picayune, $2 62½ dans la première Municipalité, tandis que dans la seconde elles ne reviennent qu'à $1.

"L'acte que nous citons, continue le Picayune, dit bien que le capitaine devra payer les frais d'arrestation et de détention des nègres amenés par lui, mais il s'élève à une question importante : Les frais d'arrestation payés par la première Municipalité ne sont-ils pas beaucoup trop élevés ? Nous avons parlé à ce sujet au recorder Bertus, auprès de qu'il nous a dit, il a réglé le tarif de ces frais d'après celui de la Cour Criminelle. Dans notre opinion, cependant, ces exactions ne devraient pas payées par les capitaines de navires dans la première Municipalité que dans la seconde Municipalité."

Le capitaine de la goulette Eliza et Betsy s'était un affidavit contre son maître d'équipage, un matelot et deux passagers du bord, les chargeant de révolte, de barraterie et de tentative d'assassinat.—Nous avons dernièrement donné une lettre contenant les principaux détails de cette affaire.

TREMBLEMENT DE TERRE.—Le capitaine du navire *Sea Lion*, arrivé samedi du Havre, raconte que le 18 du courant à environ 25 milles nord de St-Domingue, il a ressenti deux violentes secousses d'un tremblement de terre.

VIN AMÉRICAIN.—M. John Davis, du Kentucky, a envoyé à la dernière séance de la Société d'Horticulture de Louisville quelques bouteilles de vin provenant de vignes de la rivière Catoueba, Caroline du Nord. Cet envoi était accompagné d'une lettre dans laquelle M. Davis annonce qu'il a récolté l'année dernière, 1778 gallons de vin dans un arpent et demi de vignes.

INVENTION.—Il a été inventé à Philadelphie une lampe pour brûler de la graisse. Les essais de ce nouveau luminaire ont complètement réussi.

PENDU POUR RIRE.—Quatre individus du comté de Campbell (Tennessee) ont dernièrement fait une plaisanterie qui leur coûtera fort cher. A la suite d'un repas dans lequel ils avaient fait un très grand usage de liqueurs fortes, ils s'amusèrent à jouer à la corde. Deux d'entre eux, [illegible]

Le testié de Washington, apporté par le dernier steamer, a fait sensation en Europe. En Angleterre, il a d'abord excité un immense cri de joie ; [illegible] mais bientôt on a commencé à s'apercevoir que ce traité, [illegible] ne donnait pas aux Anglais tout ce qu'ils désiraient, car on n'a pas manqué de s'apercevoir bientôt que ce n'était pas l'Union Anglaise qu'il [illegible] les concessions les plus importantes [illegible] en tout, excepté, d'abord avec de [illegible] Ashburton, et ensuite avec [illegible] Webster, [illegible] Aussi, [illegible] Ashburton [illegible] Angleterre pour confirmer [illegible]

[illegible] avouent maintenant que "l'Angleterre n'a point à *encourager* du résultat des négociations de lord Ashburton." Mais ils ajoutent qu'on doit se [illegible] d'avoir atteint, sans compromettre l'honneur national, les différends qui existaient entre les deux nations, et que si pour conserver la paix avec les Etats-Unis on a fait quelques concessions, elles ne sont pas comparables aux sacrifices qu'aurait exigés la guerre.

Tout ceci se réduit à dire, comme vous voyez, que l'Angleterre n'étant pas en position de faire la guerre aux Etats-Unis, ayant assez d'autres affaires sur les bras, elle a fait les sacrifices qui lui ont paru indispensables pour assurer la paix de ce côté ; et c'est bien ainsi qu'en a jugé la presse française dès le premier moment. Seulement elle a exagéré comme à dessein les sacrifices de l'Angleterre, moins encore dans le but d'humilier cette puissance rivale, que pour constater un fait assez rare dans la politique britannique, à savoir : que l'Angleterre consent ainsi à abandonner ses prétentions lorsqu'elle y est obligée par les circonstances, dans la prévision d'une résistance énergique.

C'est donc à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger le langage de la presse française à ce sujet. Glorifier la France victorieuse des Etats-Unis, afin d'engager le ministère à se montrer plus ferme dans ses relations internationales, et prouver par cet exemple que l'Angleterre cède aussi devant les forts ; tel est le double but qu'elle s'est proposé, sans se préoccuper aucunement de la réalité des choses. L'entendre en effet, les Etats-Unis auraient obtenu tout ce qu'ils ont voulu, et l'Angleterre aurait cédé sur tous les points, tandis qu'en réalité il n'en est point ainsi. Sauf la question des [illegible], qui a été résolue à peu près comme on pouvait s'y attendre en Amérique, ce sacrifice a sur tous les autres points été nominal. Sauf la question des [illegible], qui a été résolue à peu près comme on pouvait s'y attendre en Amérique, ce sacrifice a sur tous les autres points été nominal. Sauf la question des [illegible] Ashburton a reconnu que la ligne frontière [illegible] ne pouvait être tracée autrement que le traité de 1783 l'avait fait, et que la question [illegible] ne pouvait être résolue que par un compromis. Sauf la question des [illegible], qui a été résolue à peu près comme on pouvait s'y attendre en Amérique, ce sacrifice a sur tous les autres points été nominal. Sauf la question des [illegible] Ashburton a reconnu que la ligne frontière [illegible] ne pouvait être tracée autrement que le traité de 1783 l'avait fait, et que la question [illegible] ne pouvait être résolue que par un compromis.

Quelle que soit du reste la valeur de cette distinction, tous les hommes sérieux, mettant de côté la hiérarchie militaire et ses exigences, se félicitent de voir un homme comme le général Bugeaud pubrer ses vues sur une question tellement importante qu'elle divise depuis douze ans les hommes politiques de la France, sans acception de parti.

Le gouverneur-général est maintenant partisan de l'Algérie ; je dis maintenant, car il ne l'a pas toujours été, ainsi qu'on doit se le rappeler. Aussi est-ce avec une louable franchise, le *raisonna* qui ont motivé son changement d'opinion. Il avoue qu'en 1837 il avait été induit en erreur par une exploration superficielle, insuffisante, mais qu'un examen plus approfondi le convainc qu'après avoir parcouru le territoire de la Régence en tous sens, que la France a réellement d'une admirable fertilité, susceptible de fournir des ressources immenses. Il veut une occupation totale et définitive, sans arrière pensée ; il pense qu'on doit commencer par une colonisation militaire et qu'un [illegible] permanente de 80,000 hommes est indispensable.

Voici quelques extraits qui serviront à faire mieux connaître le développement qu'il donne à ses idées :

"La colonisation, quoiqu'on fasse, ne s'improvisera pas. Il s'écoulera bien des années avant qu'elle ait jeté des racines assez profondes pour répondre à nos vues, à nos espérances d'avenir. Il faut donc avoir égard à l'état actuel de la domination sera maintenue et quel est la [illegible] la plus favorable au développement de la colonisation.

"L'armée n'est pas moins nécessaire pour utiliser la conquête que pour la conserver ; elle est et sera longtemps le seul agent efficace des grands travaux qui doivent ouvrir à la France les vastes communications de l'Algérie et même de l'intérieur de l'Afrique. Ces voies serviront également à la domination du pays, en rendant faciles les approvisionnements de nos places avancées et une partie des manœuvres de nos troupes. L'armée devenue plus libre par la soumission des Arabes, fera donc des routes, des chemins et des canaux dans toutes les directions. On ne pourrait faire exécuter ces travaux ni aussi vite, ni à si bon compte par aucun autre moyen ; il en est même quelques-uns qu'on ne pourrait pas du tout ; car il serait à peu près impraticable de réunir, d'entretenir, de nourrir pendant une telle masse d'autres travailleurs. L'armée prépare encore la colonisation. On peut donner à chaque bataillon ou à trois escadrons réunis la tache de bâtir un village et de défricher les terres qui y seraient affectées, moyennant une légère allocation journalière et une portion des produits du sol qu'ils auront mis en valeur. Cet établissement pourrait être livré à la colonisation civile ou militaire. Quand le village sera terminé, les terres en culture, on y appelerait un nombre correspondant de familles, ou bien on le donnerait, en récompense de leurs services, aux soldats libérables qui voudraient s'y fixer. Ceux-ci, on a vu avant l'époque de leur libération seraient envoyés en congé pour se marier.

"Il est une foule d'autres travaux que l'armée pourra exécuter, et qui ne se feraient sans elle que dans la succession des siècles. Je cross donc sage sous tous les rapports de maintenir en Afrique une force de 80,000 hommes d'occupation, qui fassent de l'Algérie non plus une question de budget, mais seulement une question de recrutement."

Comme on devait s'y attendre, cette brochure a remué en présence les partisans et les adversaires de la colonie, les algériens et les anti-algériens. Les premiers, naturellement, ont vu dans cet écrit un nouveau titre à leur gratitude, pour peu qu'elle ait affaire à un président timoré.

Plus encore que le traité le nouveau bill de tarif adopté par le Congrès a mis l'Europe en émoi, parce qu'au siècle où nous vivons les questions d'intérêts matériels sont bien autrement vivaces que les questions de principes. Sauf le *Messager* et le *Moniteur*, journaux strictement ministériels, qui se sont montrés satisfaits de la part que le tarif fait à la France, ce qui prouve de toutes les nuances ont accueilli fort mal cette nouvelle atteinte fiscale, le même sentiment de mécontentement prévaut en Angleterre. Sur ce point même qui vont jusqu'à reclamer des représailles et demander qu'un frappe d'un droit additionel le coton brut de l'Union. Il va sans dire qu'une telle mesure n'est pas à craindre, car elle aurait pour résultat inévitable de hausser le prix des produits manufacturés de coton et de les mettre ainsi hors de la concurrence par plus difficilement la concurrence sur les marchés étrangers. On parle aussi en Angleterre d'activer la production du coton dans l'Inde afin de n'avoir plus besoin du coton américain. Cette dernière mesure serait plus à craindre que l'autre, car elle ne [illegible] n'est pas à craindre, car elle aurait pour résultat inévitable de hausser le prix des produits manufacturés de coton et de les mettre ainsi hors de la concurrence par plus difficilement la concurrence sur les marchés étrangers. On parle aussi en Angleterre d'activer la production du coton dans l'Inde afin de n'avoir plus besoin du coton américain. Cette dernière mesure serait plus à craindre que l'autre, car elle ne [illegible] n'est pas à craindre, car elle aurait pour résultat inévitable de hausser le prix des produits manufacturés de coton et de les mettre ainsi hors de la concurrence par plus difficilement la concurrence sur les marchés étrangers.

Le gouverneur-général est maintenant partisan de l'Algérie ; je dis maintenant, car il ne l'a pas toujours été, ainsi qu'on doit se le rappeler. Aussi est-ce avec une louable franchise, le *raisonna* qui ont motivé son changement d'opinion. Il avoue qu'en 1837 il avait été induit en erreur par une exploration superficielle, insuffisante, mais qu'un examen plus approfondi le convainc qu'après avoir parcouru le territoire de la Régence en tous sens, que la France a réellement d'une admirable fertilité, susceptible de fournir des ressources immenses. Il veut une occupation totale et définitive, sans arrière pensée ; il pense qu'on doit commencer par une colonisation militaire et qu'un [illegible] permanente de 80,000 hommes est indispensable.

Voici quelques extraits qui serviront à faire mieux connaître le développement qu'il donne à ses idées :

"La colonisation, quoiqu'on fasse, ne s'improvisera pas. Il s'écoulera bien des années avant qu'elle ait jeté des racines assez profondes pour répondre à nos vues, à nos espérances d'avenir. Il faut donc avoir égard à l'état actuel de la domination sera maintenue et quel est la [illegible] la plus favorable au développement de la colonisation.

"L'armée n'est pas moins nécessaire pour utiliser la conquête que pour la conserver ; elle est et sera longtemps le seul agent efficace des grands travaux qui doivent ouvrir à la France les vastes communications de l'Algérie et même de l'intérieur de l'Afrique. Ces voies serviront également à la domination du pays, en rendant faciles les approvisionnements de nos places avancées et une partie des manœuvres de nos troupes. L'armée devenue plus libre par la soumission des Arabes, fera donc des routes, des chemins et des canaux dans toutes les directions. On ne pourrait faire exécuter ces travaux ni aussi vite, ni à si bon compte par aucun autre moyen ; il en est même quelques-uns qu'on ne pourrait pas du tout ; car il serait à peu près impraticable de réunir, d'entretenir, de nourrir pendant une telle masse d'autres travailleurs. L'armée prépare encore la colonisation. On peut donner à chaque bataillon ou à trois escadrons réunis la tache de bâtir un village et de défricher les terres qui y seraient affectées, moyennant une légère allocation journalière et une portion des produits du sol qu'ils auront mis en valeur. Cet établissement pourrait être livré à la colonisation civile ou militaire. Quand le village sera terminé, les terres en culture, on y appelerait un nombre correspondant de familles, ou bien on le donnerait, en récompense de leurs services, aux soldats libérables qui voudraient s'y fixer. Ceux-ci, on a vu avant l'époque de leur libération seraient envoyés en congé pour se marier.

"Il est une foule d'autres travaux que l'armée pourra exécuter, et qui ne se feraient sans elle que dans la succession des siècles. Je crois donc sage sous tous les rapports de maintenir en Afrique une force de 80,000 hommes d'occupation, qui fassent de l'Algérie non plus une question de budget, mais seulement une question de recrutement."

Comme on devait s'y attendre, cette brochure a remué en présence les partisans et les adversaires de la colonie, les algériens et les anti-algériens. Les premiers, naturellement, ont vu dans cet écrit un nouveau titre à leur gratitude, pour peu qu'elle ait affaire à un président timoré.

Plus encore que le traité le nouveau bill de tarif adopté par le Congrès a mis l'Europe en émoi, parce qu'au siècle où nous vivons les questions d'intérêts matériels sont bien autrement vivaces que les questions de principes. Sauf le *Messager* et le *Moniteur*, journaux strictement ministériels, qui se sont montrés satisfaits de la part que le tarif fait à la France, ce qui prouve de toutes les nuances ont accueilli fort mal cette nouvelle atteinte fiscale, le même sentiment de mécontentement prévaut en Angleterre. Sur ce point même qui vont jusqu'à reclamer des représailles et demander qu'un frappe d'un droit additionel le coton brut de l'Union. Il va sans dire qu'une telle mesure